

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°26.03.04

Présents	32
Pouvoir	1

OBJET :
CRÉATION DE
POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mathieu PIETRI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 07 avril

MEMBRES PRESENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Stéphan PIERRACCINI, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Michel DAURELLE, Marie-Annick BOUVIER, Julien ESTERINI, Dominique BIECHE, Pierre NÈGRE, Patrick CROUZAUD, Michèle DECHAUD, Patrick SEREKIAN, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Margalith PAULET, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Marion REVALOR, Cyril CICCARIELLO, Karine CHAMPS-ROUGON, Alexandra CHELU, Kelly NOLASCO, Julien SIMIONE, François DENIAU, Ange GIARDINA, Mathieu MORATEUR, Geneviève MARTIN, Bruno AUBRY, Hervé PLISSON.

POUVOIR : Christophe CAMUS à Mathieu PIETRI.

Julien SIMIONE a été élu secrétaire.

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des décisions d'avancements du personnel communal pour l'année 2026, conformément aux Lignes Directrices de Gestion et suite au retour des listes d'aptitude du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône au titre de la promotion interne, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes permanents proposés dans le tableau ci-dessous, afin de pouvoir procéder aux divers avancements envisagés.

Il est à noter qu'une suppression technique des postes ainsi devenus inutiles sera proposée lors d'un conseil ultérieur, sauf pour ceux correspondant éventuellement à de nouvelles recherches de recrutement.

C.M du 13/04/2026
 Délibération n°26.03.04

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

5/10

ID : 013-211300157-20260413-26_03_04-DE

CRÉATIONS I

Cat	Filière	Grade	Date de création	Service	Temps de travail	Motifs	N°
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	01/06/2026	Direction Générale des Services	Complet	Avancement de grade	1
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Technique	Complet	Avancement de grade	2
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Sports et Culture	Complet	Avancement de grade	3
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/06/2026	Technique	Complet	Avancement de grade	4
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	02/06/2026	Technique	Complet	Avancement de grade	5
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/09/2026	Scolaire	Complet	Avancement de grade	6
Cat	Filière	Poste Grade(s)	Date de création	Service	Temps de travail	Motifs	N°
B	Technique	Chargé de suivi d'opérations cadre de vie Technicien Technicien Principal 2 ^{ème} Classe Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	01/06/2026	Technique	Complet	Promotion interne	1
C	Technique	Agent d'entretien et de services Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Scolaire	Complet	Promotion interne	2
C	Technique	A.T.S.E.M. Référent Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Scolaire	Complet	Promotion interne	3
C	Technique	A.T.S.E.M. Référent Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Scolaire	Complet	Promotion interne	4
C	Technique	Référent travaux des écoles Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	01/06/2026	Scolaire	Complet	Promotion interne	5

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 013-211300157-20260413-26_03_04-DE

C.M du 13/04/2026
Délibération n°26.03.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE les créations de postes permanents présentées ci-dessus au registre des effectifs.

DIT que les dépenses allouées à ces créations sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours et à venir.

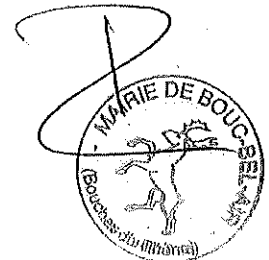
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien SIMIONE



Le Maire
Mathieu PIETRI



Cartifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le .. 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 013-211300157-20260413-26_03_04-DE

5/10